



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 4 mai 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Les agriculteurs ont jusqu'au 31 mai pour déposer leurs dossiers de demandes d'aides de la PAC 2017

À la demande de plusieurs États membres dont la France, le Commissaire européen en charge de l'agriculture vient d'annoncer la possibilité pour les États membres de décaler la date limite pour le dépôt des dossiers de demandes d'aides de la Politique agricole commune (PAC) 2017.

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement, salue cette décision de la Commission européenne, qui permettra aux agriculteurs européens de finaliser leurs déclarations dans les meilleures conditions possibles.

Pour ce qui concerne la France, après analyse de la situation, **le Ministre a décidé de reporter au 31 mai la date limite pour le dépôt des dossiers de demandes d'aides de la PAC 2017**, initialement fixée au 15 mai.

A ce stade, le nombre de dossiers déposés *via* le logiciel Telepac est légèrement inférieur à celui constaté l'an passé. Le rythme de télédéclaration observé ces derniers jours est néanmoins en progression constante et dépasse désormais le maximum constaté en 2016 avec actuellement plus de 13.000 dossiers signés quotidiennement. Ces chiffres témoignent de la forte mobilisation des agriculteurs, des services de l'État et des organismes partenaires.

Toutefois, la situation reste hétérogène localement. Ainsi, il apparaît que dans certains départements, les agriculteurs auront manifestement besoin de plus de temps pour finaliser leur déclaration, étape indispensable pour bénéficier du paiement des aides de la PAC.

« Les 15 jours supplémentaires ainsi accordés doivent permettre aux agriculteurs, aux services de l'État, aux chambres d'agriculture, aux centres de gestion et aux autres organismes qui apportent leur appui aux agriculteurs, de finaliser l'ensemble des demandes d'aides dans les meilleures conditions. Pour cela, il convient de ne pas relâcher nos efforts collectifs, et de maintenir le rythme soutenu de télédéclaration constaté ces derniers jours » a déclaré le Ministre.

---

#### Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)